

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 17 novembre 2017

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 113 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Roland BLUM - Nicole BOUILLOT - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Jean-Claude DELAGE - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriaty DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Patrick MAGRO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI représentée par Stéphane PICHON - Loïc BARAT représenté par Jeanne MARTI - Mireille BENEDETTI représentée par Marlène PREVOST - Jacques BESNAÏNOU représenté par Dany LAMY - Solange BIAGGI représentée par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Valérie BOYER représentée par Julien RAVIER - Sophie CELTON représentée par André MOLINO - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Dominique FLEURY VLASTO - Frédéric COLLART représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Dominique DELOURS représenté par Nathalie SUCCAMIELE - Bruno GILLES représenté par Sabine BERNASCONI - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Annie GRIGORIAN représentée par Lionel VALERI - Daniel HERMANN représenté par Michèle EMERY - Garo HOVSEPIAN représenté par Gérard POLIZZI - Paule JOUVE représentée par Janine MARY - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Guy MATTEONI représenté par Grégory PANAGOUDIS - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Claudette MOMPRIVE représentée par Martine GOELZER - Roland MOUREN représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Didier PARAKIAN représenté par Roland BLUM - Roland POVINELLI représenté par Hélène ABERT - Véronique PRADEL représentée par Emmanuelle SINOPOLI - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Xavier MERY - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Marie-France DROPY OURET - Isabelle SAVON représentée par Jean ROATTA - Claude VALLETTE représenté par Carine ROGER - Josette VENTRE représentée par Michel AZOULAI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Jean-Louis BONAN - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Georges MAURY - Virginie MONNET-CORTI - Patrick PAPPALARDO - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Marc POGGIALE - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Georges ROSSO - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Karim ZERIBI.

Signé le 17 Novembre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 1 Décembre 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DDA 001-843/17/CT

■ Attribution d'une subvention à l'association Les Amis d'Enercoop Paca et approbation de la convention 2017

DAJA 17/16004/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Créée en 2017, l'association «Les Amis d'Enercoop Paca» a pour objectif de soutenir le développement de projets de production d'énergie renouvelable en région Paca, dans lesquels les citoyens et les collectivités sont au cœur de la démarche.

Pour cela, l'association souhaite accompagner l'émergence et la réalisation de projets citoyens de production d'énergie renouvelable sur le territoire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en travaillant en partenariat avec différents acteurs : experts de l'énergie, collectivités territoriales, acteurs de l'énergie citoyenne, spécialistes du financement.

Le développement de la production d'énergie renouvelable : un objectif métropolitain

Le développement des énergies renouvelables est inscrit dans la loi pour la Transition Énergétique et la Croissance Verte du 18 août 2015 qui prévoit de porter la part des énergies renouvelables à plus de 30% de la consommation énergétique française d'ici 2030. Cette loi encourage notamment le financement participatif dans les sociétés de projet de production d'énergie renouvelable, dans ses articles 109 et 111.

La Région Paca a décliné cet objectif au sein du SRCAE avec un objectif de production électrique d'énergies renouvelables de 14,6 TWh pour 2020 et 20,6 TWh d'ici 2030. Concernant la filière photovoltaïque, la production en 2016 a été de 1355 GWh/an et la Région vise un objectif de 2760 GWh/an à horizon 2020, soit le doublement de la production sous 3 ans.

La Métropole et, en particulier, le Territoire Marseille Provence, riche d'un très fort potentiel de production d'énergie renouvelable, notamment photovoltaïque, se doit de contribuer largement à cet objectif et cela constitue l'un des volets du Plan Climat Air Energie Métropolitain en construction.

Cependant, la massification de la production d'énergie renouvelable ne saurait être portée uniquement par la Métropole. C'est un foisonnement de projets qui permettra d'atteindre cet objectif, reposant sur une diversité d'acteurs : opérateurs privés, collectifs citoyens, associations, collectivités, etc. Les projets citoyens constituent un levier, parmi d'autres, pour contribuer aux objectifs métropolitains.

Les projets citoyens de production d'énergie renouvelable : pourquoi ?

Les installations de production d'énergie renouvelable sont souvent développées et exploitées par de grands opérateurs - français ou étrangers - qui ne prennent pas suffisamment en compte les besoins et attentes des habitants ou des collectivités du territoire. En effet, même si les riverains sont consultés, il est très rare qu'ils soient partie prenante du projet, ce qui peut causer oppositions et conflits locaux. En outre, dans ce modèle classique, les grands opérateurs détiennent l'essentiel du capital et les bénéfices sont rarement réinvestis localement au profit du territoire.

Partout en France, des habitants, collectivités et acteurs locaux se rassemblent pour produire ensemble une énergie renouvelable, plus respectueuse des personnes et de l'environnement. Tournés vers l'intérêt général avant tout, ils ouvrent le financement et la gouvernance des projets aux citoyens qui souhaitent s'y investir : ce sont les projets citoyens.

Signé le 17 Novembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 1 Décembre 2017

Dans ces projets, les acteurs locaux (habitants, collectivités, entreprises...) sont impliqués dès le début du projet, ils en sont les principaux partenaires. Concernant le capital, il est détenu en majorité par des particuliers, des collectivités et des entreprises locales.

Les avantages et retombées locales de tels projets sont multiples :

- Produire localement et consommer sa « propre » énergie
- Partager collectivement les bénéfices d'une ressource commune, appartenant à tous et maintenir les richesses dans les territoires
- Mobiliser l'épargne pour un développement local
- Maîtriser de façon démocratique les décisions en faveur de l'intérêt collectif local
- Impliquer chacun dans la transition énergétique et faciliter la compréhension des enjeux.

Avec ce modèle, il est possible de relocaliser jusqu'à 100% des retombées économiques dans les territoires.

En complément à ces avantages, ces projets constituent pour la collectivité une opportunité de :

- valoriser son patrimoine
- faciliter l'acceptation locale des projets d'énergie renouvelable.

Le projet présenté par l'association

Le projet présenté par l'association consiste à évaluer les conditions de développement d'un projet citoyen de production d'énergie photovoltaïque sur le territoire métropolitain.

Les projets citoyens d'énergie renouvelable concernent en grande majorité des installations de puissance limitée, quelques centaines de kW. L'association «Les Amis d'Enercoop Paca» a pour objectif d'accompagner les citoyens au développement de projets de plus grande envergure, afin de montrer que les unités de production de puissance conséquente ne sont pas réservées aux gros opérateurs privés.

Pour cela, il est cependant nécessaire d'identifier des fonciers adaptés et disponibles. Les collectivités territoriales disposent généralement d'un important patrimoine bâti dont certaines toitures peuvent être équipées de photovoltaïque. De plus, le Territoire Marseille Provence dispose de surfaces artificialisées telles que parkings, centres d'enfouissement techniques, etc. Un certain nombre de ces sites pourrait être équipé d'installations de grande envergure.

Il s'agira donc pour l'association de travailler avec les habitants, les services et les élus du territoire, afin d'esquisser les premières étapes d'un projet citoyen d'investissement dans des centrales photovoltaïques sur le patrimoine de la Métropole mais également des communes qui la composent.

Plusieurs types d'actions sont prévus :

- Avant même d'étudier la faisabilité d'un projet précis, il est nécessaire de mobiliser le territoire et d'identifier les structures susceptibles de porter ou accompagner un projet citoyen (structures de l'ESS, de l'écologie et de l'environnement, collectifs déjà présents sur le territoire comme les AMAP, associations sportives, parents d'élève, projets citoyens préexistants, entreprises du territoire, etc.).
- En parallèle, l'association cherchera à collecter et organiser une information utile concernant le patrimoine public susceptible d'accueillir un projet (affectation, surface d'accueil, productivité, potentialité de raccordement au réseau, tarif d'achat mobilisable, etc.). Pour cela elle sollicitera les services métropolitains et municipaux afin d'obtenir des informations et réalisera des visites de sites pré-identifiés.
- L'association réalisera un travail de mobilisation et d'information à deux niveaux :
 - Auprès du grand public afin de commencer à fédérer les acteurs susceptibles de s'impliquer : réunions publiques, projections-débat, interventions dans les CE d'entreprises...

- Après des collectivités afin d'améliorer leurs connaissances sur le sujet et préparer l'accueil des projets citoyens qui pourraient émerger. Il sera notamment proposé l'organisation d'une formation à destination des élus et services sur les projets citoyens d'énergie renouvelable.
- Enfin, l'association facilitera l'émergence des projets proposant aux collectifs citoyens des montages juridiques adaptés en regard des politiques communales, métropolitaines et régionales de développement des ENR afin d'orienter les porteurs de projet pour le lancement de premières opérations.

Pour toutes ces raisons, il apparaît intéressant d'encourager l'émergence et l'action de ce nouvel acteur associatif local en région et sur notre territoire, en coordination avec la Région PACA et l'ADEME.

Dans cet objectif, il a été décidé d'établir une convention avec «Les Amis d'Enercoop Paca», destinée à soutenir financièrement son projet de promotion des projets citoyens de production d'énergie photovoltaïque sur le territoire métropolitain.

Aussi, il est proposé au Conseil de Territoire d'approuver cette convention et d'accorder à l'association «Les Amis d'Enercoop Paca» une subvention totale de 10.080 € au titre de l'exercice 2017.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012, du Conseil Communautaire de Marseille Provence Métropole, portant approbation du Plan Climat Energie Territorial de MPM ;
- La délibération FAG 002-30/06/16 du Conseil Métropolitain du 30 juin 2016, définissant les conditions d'octroi des subventions de fonctionnement par les Conseils de Territoire et le Conseil de la Métropole.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que les projets citoyens constituent un levier intéressant pour le développement de la production locale d'énergie renouvelable sur le territoire, dans l'optique d'une transition énergétique bénéfique à l'économie locale ;

Signé le 17 Novembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 1 Décembre 2017

- Que le territoire manque de structures associatives d'animation et d'accompagnement de tels projets et que cette nouvelle association est née de la volonté des acteurs de référence dans le domaine des énergies citoyennes ;
- Que la démarche de l'association «Les Amis d'Enercoop Paca» est soutenue par la Région PACA et l'ADEME.

DELIBERE

Article 1 :

Est attribuée à l'association «Les Amis d'Enercoop Paca» une subvention de 10.080 euros au titre de l'exercice 2017.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs 2017 établie entre le Conseil de Territoire Marseille Provence et l'association «Les Amis d'Enercoop Paca», ci-annexée.

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence est autorisé à signer la convention et à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 de l'Etat Spécial du Territoire Marseille Provence, sous-politique G610, nature 6574, fonction 71.

Adoptée à l'unanimité
des membres présents et représentés

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC